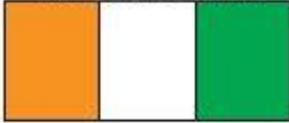


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



CABINET DU PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
I. PRESENTATION DE L'IGF	4
ORGANIGRAMME DE L'IGF	Erreur ! Signet non défini.
II. DOMAINES D'INTERVENTION DE L'IGF	7
SYNTHESE DES ACTIVITES	8
APPUI CONSEIL & COORDINATION.....	9
INSPECTION & AUDIT	10
BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC)	11
AUTRES ACTIVITES.....	12
III. PERSPECTIVES	13
CONCLUSION.....	13
ANNEXES.....	14
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2014.....	15
RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2014.....	20
1. EVALUATION DES DIRECTIONS DES AFFAIRES FINANCIERES DES MINISTERES.....	21
2. AUDIT DES CONTRATS DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS.....	22
3. INSPECTION DU GUICHET UNIQUE AUTOMOBILE.....	23
4. REMBOURSEMENT DE TROP PERÇU DE DROITS ET TAXES DE DOUANE.....	23
5. ARRIERES DES PAIEMENTS DE L'ETAT DES GESTIONS 2000 A 2010.....	23
6. SUIVI DE L'AUDIT DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ECOLES PRIVES	25
7. SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CREDITS DE TVA	25
8. TRAITEMENT DES PASSIFS DE L'ETAT	26
9. CONTROLE DES DEPENSES EXECUTEES SUR MANDATS-PROVISIONS DE CREDITS BUDGETAIRES	27
10. IDENTIFICATION DES RECETTES DE SERVICES	28
11. MISSION SIMAT	29
12. AUDIT DES CREANCES DE LA SNDI.....	29
13. AUDIT DES CREANCES DU BNETD.....	29
14. CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GENERALES DU MINISTERE.....	30
15. ACTIVITES DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	30
16. DEMARCHE QUALITE DE L'IGF.....	31
17. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	32
18. ACTIVITES D'ASSISTANCE ET D'APPUI-CONSEIL.....	35

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel est élaboré conformément à l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

En 2014, l'IGF a accompli ses missions suivant les axes ci-après :

1	Inspections et audits	: 54 %
2	Appui-conseil et coordination	: 17 %
3	Lutte contre la Corruption	: 10 %
4	Autres activités	: 19%
		<hr/>
		100%

Les activités d'inspection et d'audit ont porté sur les missions traditionnelles de l'IGF telles que l'évaluation des DAF des Ministères, l'audit des passifs de l'Etat, le contrôle des dépenses exécutées sur mandats provisions, ainsi que sur des missions de vérifications de certaines entités privées ou paraétatiques. D'autres missions d'inspection et d'audit ont été réalisées de manière conjointe avec l'Inspection Générale de l'Etat, l'Inspection Générale du Trésor et la Cellule de Revue des Dépenses Publiques. Il s'agit de l'Audit des contrats de l'Etat et de ses démembrements, de l'Inspection du Guichet Unique Automobile et des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010 non audités par les cabinets privés.

Les activités d'appui-conseil recouvrent les activités de coordination des différents comités, notamment le Comité Paritaire secteur Public/secteur Privé dénommé Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA, le Comité de Suivi de la mise en œuvre des Résultats de l'Audit des Arriérés de l'Etat de 2000 à 2010 et du Plan d'Apurement, le Comité d'Identification des Recettes de Services, le Comité de Suivi des Recommandations des Services de contrôle et d'inspection et le Comité de Pilotage de l'audit des subventions accordées aux écoles privées. Dans cette catégorie d'activités figurent les passations de charges présidées par l'IGF ainsi que les travaux sur les réformes des finances publiques initiées en 2014, notamment ceux sur la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et le schéma directeur des réformes des finances publiques.

Les activités de lutte contre la corruption menées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ont essentiellement porté sur des enquêtes résultant des dénonciations.

S'agissant des activités diverses, l'IGF a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités de ses Inspecteurs dans les domaines de l'audit interne, de la lutte contre la corruption et de management à travers des formations réalisées en partenariat avec l'Institut de l'Audit Interne Côte d'Ivoire (IIA-CI) et l'Institut des Finances (IdF), d'une part.

D'autre part, au titre de la coopération inter-Etats, l'IGF a reçu deux délégations en provenance de l'IGF de Djibouti et du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, venues s'imprégner de l'expérience de la Côte d'Ivoire respectivement dans le domaine du contrôle et de l'inspection, et en matière de gestion des ressources humaines.

PRESENTATION DE L'IGF

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget depuis décembre 2014, l'Inspection Générale des Finances (IGF) fait partie du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance. Elle est régie principalement par les textes suivants :

- le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget ;
- le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF ;
- l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC).

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales qui couvrent principalement les activités des Ministères en charge de l'Économie et des Finances et du Budget ainsi que les structures gérant des fonds publics.

Sa spécificité réside dans le fait qu'elle est une structure de gouvernance de proximité axée en priorité sur les finances publiques.

Ainsi, suivant les textes ci-dessus rappelés, l'IGF est chargée :

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière des Ministères en charge de l'Économie, des Finances et du Budget ;
- de missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- de missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par les Ministres de l'Économie et des Finances et du Budget et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- de veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein des Ministères en charge de l'Économie et des Finances, et du Budget, des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique de l'Inspection Générale du Trésor, l'Inspection Générale des Services Fiscaux, l'Inspection Générale des Douanes, la Cellule de Revue des Dépenses Publiques et la Direction des Participations et de la Privatisation.

Au niveau de l'organisation et du fonctionnement, l'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté de Inspecteurs Généraux Adjoints, d'un Secrétaire Permanent, de Inspecteurs des Finances, de Inspecteurs Vérificateurs, de Auditeurs, de Experts et de Consultants, de Officiers et Agents de Police Judiciaire, répartis en trois Divisions, à savoir :

- la Division 1 : Contrôle de l'Activité des services ;
- la Division 2 : Lutte contre la Fraude ;
- la Division 3 : Brigade de Lutte contre la Corruption.

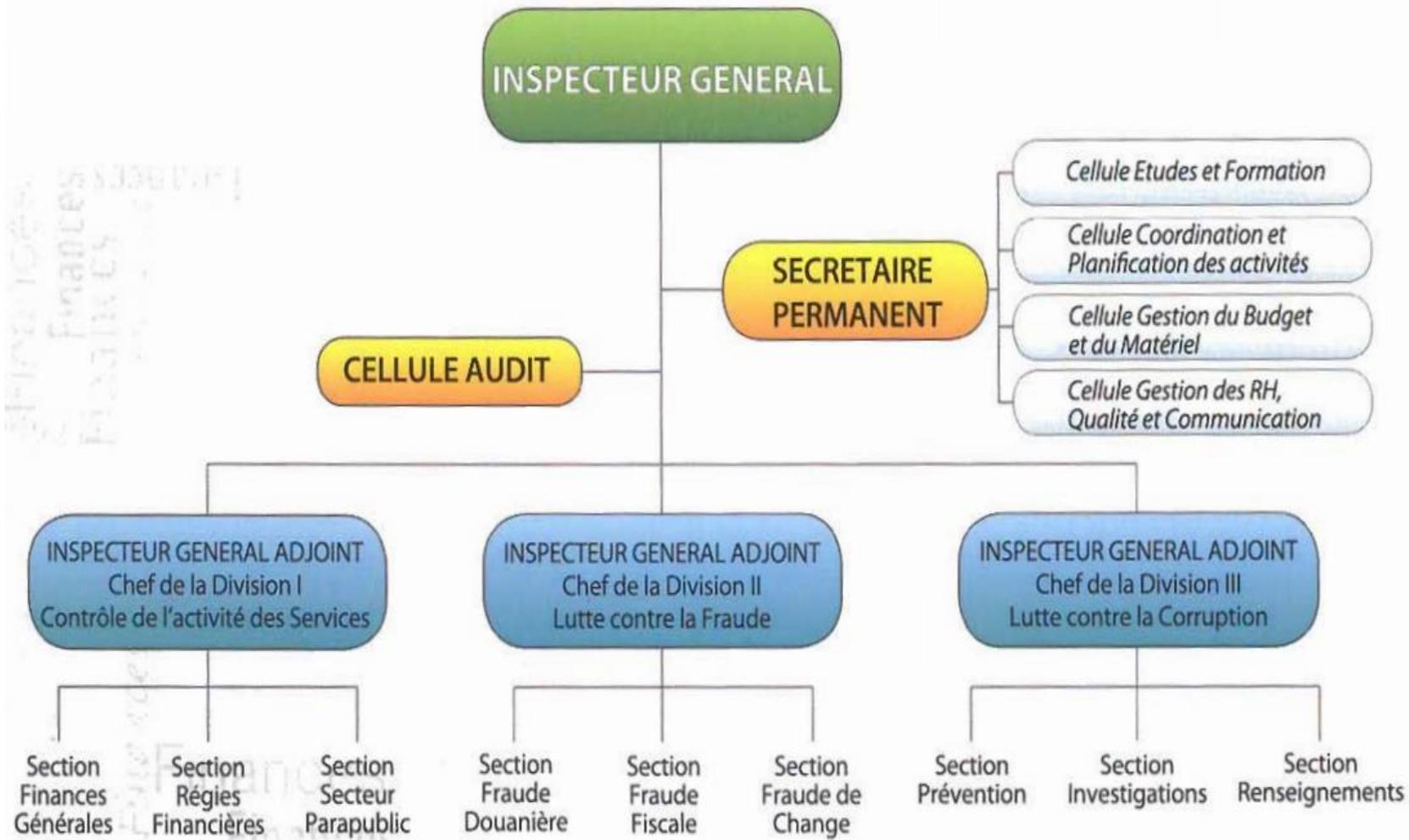
L'effectif de l'IGF s'élève à 118 agents dont 11 Inspecteurs et 12 Auditeurs caractérisés par un profil académique et professionnel diversifié. Ceux-ci sont issus des cinq (5) grandes directions opérationnelles des Ministères chargés de l'Economie et des Finances et du Budget, ainsi que des Ministères de l'Intérieur, de la Défense et du secteur privé.

S'agissant de sa localisation, l'IGF est située sur deux sites :

- le site principal se trouve au Plateau dans les locaux de l'ex-SODESUCRE, Boulevard Angoulvant, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Clozet ;
- le site secondaire abrite les bureaux de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) aux Deux-Plateaux, derrière l'ENA. Numéro vert : 800 00 380.

Le site Internet de l'IGF est consultable à l'adresse ci-après : <http://www.igf.finances.gouv.ci>. (E-mail : info@igf.finances.gouv.ci) avec un lien sur la BLC aux fins de sa saisine par les usagers de l'Administration dans le cadre de lutte contre la corruption.

ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES



I. LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'IGF

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances en 2014 sont réparties selon les axes suivants :

- Appui-conseil et coordination ;
- Inspection et audit ;
- Lutte contre la corruption ;
- Autres activités.

Les résultats issus des activités sont présentés sous une **forme synoptique** à travers des tableaux, puis sous **forme de synthèse détaillée**.

SYNTHESE DES ACTIVITES

Cette synthèse est développée sous deux rubriques : chiffres clés et activités.

1- CHIFFRES CLES

En 2014, les missions d'inspection et d'audit représentent 54 % des activités, suivies par les activités d'appui-conseil et de coordination 17% puis de lutte contre la corruption 10 %.

Les activités de renforcement des capacités des agents de l'IGF représentent 19%.

Le détail de ces activités est consigné dans le tableau ci-après :

ACTIVITES	NOMBRE	%
ACTIVITES D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION	21	17%
1. Comités	8	
2. Appui-conseil	4	
3. Missions statutaires	9	
INSPECTION ET AUDIT	67	54%
1. Missions IGF	64	
2. Missions conjointes	3	
BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC)	12	10%
1. Enquêtes	12	
AUTRES ACTIVITES	24	19%
1. Renforcement des capacités (séminaires de formations)	21	
2. Démarche qualité	3	
TOTAL GENERAL	124	100%

2- ACTIVITES

2.1- APPUI CONSEIL & COORDINATION

Les vingt-et-une (21) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2014 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITES	NOMBRE	%
1. Comités	8	35%
Suivi des résultats de l'audit des arriérés de paiement de l'Etat : Phase Traitement des réclamations	1	
Suivi de l'audit des subventions aux écoles : Secrétariat du Comité de suivi Validation du rapport / Communication en Conseil des Ministres	1 1	
Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF	1	
Suivi du remboursement des crédits de TVA	1	
Identification des recettes non fiscales dans les Départements Ministériels	1	
Pilotage de l'audit des subventions accordées aux écoles privées	1	
2. Appui-conseil	4	20%
Participation aux activités de réforme et de coordination de la gouvernance (LOLF, schéma directeur de réforme des finances publiques, réforme SIGFIP, plateforme IGE í)	1	
Participation aux ateliers de validation des rapports du PURSSAB-RENFAP (projet IdF, Manuel d'inspection í)	1	
Autres activités d'appui-conseil (Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD : élaboration et publication du DAO pour la sélection du cabinet d'audit et Initiation du projet de Communication en Conseil des Ministres sur les passifs de l'Etat)	2	
3. Missions statutaires	9	45%
Commission Administrative de Conciliation (CAC)	1	
Commission Micro finance	1	
Passations de service	7	
TOTAL GENERAL	21	100%

2.2- INSPECTION & AUDIT

En 2014, ce domaine a porté sur 67 missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	NOMBRE	%
1. Missions IGF	64	96%
Evaluation des DAF des Ministères	4	
Contrôle du remboursement de trop perçu de droits et taxes de douane	1	
Audit des passifs de l'Etat	1	
Contrôle des dépenses exécutées sur mandats provisions	55	
Mission sur les créances SIMAT	1	
Audit des créances de la SNDI (rapport préliminaire)	1	
Audit des créances du BNETD (phase préparatoire)	1	
2. Missions conjointes	3	4%
Audit des contrats de l'Etat et de ses démembrements sur la période de juin 2011 à juin 2012 : mission IGE, IGF, IGT	1	
Audit complémentaire des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010 (mandats omis)	1	
Inspection du Guichet Unique Automobile : mission IGE et IGF	1	
TOTAL GENERAL	67	100%

2.3- BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC)

En 2014, ce domaine a porté sur 15 activités dont 80% au titre des enquêtes.

DOMAINE	NOMBRE
1. Enquêtes	12
Etat de traitement de 19 dossiers de saisine : <ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'enquêtes ouvertes : 12, soit 63%<ul style="list-style-type: none">- Achievées : 6- En cours de traitement : 6➤ Non encore initiés : 7, soit 37%	12
2. Renforcement des capacités ó Echanges internationaux	3
Renforcement des capacités du personnel	2
Participation à des rencontres internationales ayant pour thème la corruption	1
TOTAL GENERAL	15

2.4- AUTRES ACTIVITES

Le renforcement des capacités a été mis en œuvre à travers :

- des formations organisées en interne par l'IGF (DPAI, etc.) ;
- des formations organisées par divers partenaires (IdF, DGFIP, CED, etc.)
- des mécanismes de formations-actions par des consultants dans le cadre de l'accompagnement de diverses missions d'inspection, d'audit et de conseil (Inspection GUOAR, Audit créances SNDI, Audit créances BNETD) ;
- la mise en œuvre de la démarche qualité de l'IGF.

Ci-après, le tableau descriptif :

AUTRES ACTIVITES	NOMBRE
1. Séminaires de formation	21
Formations organisées par divers partenaires : IdF, CED, DGFIP, etc.	13
Formations organisées par l'IGF	7
Formations-actions (appui des consultants)	1
2. Démarche Qualité	3
Indicateurs de performance et processus	1
Elaboration de la charte d'éthique, du code d'éthique et de déontologie et du manuel qualité de l'IGF	1
Audit qualité	1
TOTAL GENERAL	24

II. PERSPECTIVES

Les principales actions prévues en 2015 portent notamment sur :

- la coordination des différents comités (Suivi des recommandations, TVA, Audit de la dette intérieure, etc.) ;
- la poursuite et l'achèvement de l'audit sur les passifs 2000-2010 ;
- les missions d'enquête de la Brigade de Lutte contre la Corruption ;
- l'identification et le contrôle des recettes de service ;
- l'évaluation des DAF des Ministères ;
- la poursuite de l'élaboration de la cartographie des risques des Ministères chargés de l'Economie et des Finances et du Budget ;
- la poursuite du renforcement des capacités des agents de l'IGF en matière d'audit interne selon les normes IIA grâce notamment aux conventions avec l'Institut des Auditeurs Internes Côte d'Ivoire (IIA-CI) et l'Ordre des Experts comptables.

A ces missions, il faudra ajouter les missions inopinées suscitées par la tutelle. La prise en compte de ces missions inopinées justifie la flexibilité du programme d'activités de l'IGF. En effet, l'IGF étant une structure réactive au service du Premier Ministre et des Ministres chargés de l'Economie, des Finances et du Budget, bon nombre de ses activités résultent de saisines ponctuelles tout au long de l'année.

CONCLUSION

En 2014, l'Inspection Générale Finances (IGF) a consacré ses actions aux missions d'appui conseil et coordination, à la lutte contre la fraude et la corruption et au renforcement des capacités de ses agents avec un accent particulier sur ses missions traditionnelles d'inspection et d'audit.

Au regard de ces résultats, une tendance principale paraît se dégager par rapport aux années antérieures. En effet, au-delà des fonctions d'inspection et d'audit, le rôle stratégique d'appui-conseil de l'IGF à sa tutelle en matière de gouvernance économique et financière et de réformes des finances publiques s'est accru.

Dans le cadre de ces réformes, une seconde tendance devrait se dégager à l'avenir.

Il s'agit de l'accroissement de la « fonction audit interne » de l'IGF résultant de la mise en œuvre progressive de la nouvelle Loi organique portant Lois de Finances (LOLF) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans le cadre de la transposition des Directives de l'UEMOA de 2009.

Pour ce faire, l'IGF continuera à renforcer les capacités de ses agents en matière d'audit interne selon les normes et standards internationaux afin d'accompagner les structures opérationnelles dans leurs missions d'audit interne et de maîtrise des risques.

ANNEXES

- **Fiches Signalétiques des principales activités réalisées en 2014**
- **Résumé synoptique des principales activités**

**FICHES SIGNALÉTIQUES DES
PRINCIPALES ACTIVITÉS
RÉALISÉES EN 2014**

FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS REALISEES EN 2014

N.	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
Activités de l'appui-conseil et de coordination					
1	Comités	Audit des arriérés de paiement de l'Etat de 2000 à 2010 – Phase réclamation	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les réclamations - Auditer les mandats(ou ordres de paiement) non audités par les cabinets privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total des réclamations : 49,4 milliards ; - Résultats du traitement des réclamations : en cours de validation par la hiérarchie. - Audit des mandats non audités : audit en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire adopter les résultats du traitement des réclamations par le Gouvernement ; - Rechercher les ressources additionnelles pour payer les créances validées après réclamation ; - Achèvement de l'audit des mandats non audités par les cabinets privés.
2	Comités	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures de construction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apurement total en 2014 du stock des arriérés à fin 2011, soit 32,3 milliards F CFA ; - Paiement régulier de l'encours 2014, à hauteur de 57, 5 Milliards F CFA ; - Mise en place du nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA ; - Remboursement partiel des crédits TVA antérieurs à 2006 (ancienne formule). 	Poursuivre les activités conformément au mandat du Comité
3	Comités	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEFB	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEFB - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière des réunions du Comité de Suivi des recommandations ; - Formation des membres du Comité de Suivi en Management d'une équipe d'audit et en Suivi des recommandations ; - Réalisation d'une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations à la Paierie Régionale de Gbêkè, au Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké, à la Direction Régionale des Impôts de Bouaké et à la Direction Régionale des Douanes de Bouaké. 	Poursuivre les activités conformément au mandat du comité

N.	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
Activités d'appui-conseil et de coordination					
4	Comités	Pilotage de l'audit des subventions accordées aux écoles privées	Assurer le Secrétariat du Comité	<ul style="list-style-type: none"> - Production régulière des relevés de conclusion ; - Validation du rapport de l'audit ; - Validation et adoption par le Gouvernement des résultats de l'audit 	Participer au suivi de la mise en %uvre des recommandations
5	Comités	Identification des recettes de services	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recettes de services dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 Ministères visités en 2014 ; - Trois décrets pris en Conseil des Ministres ; - Recommandations visant à leur régularisation et leur transparence 	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser les objectifs et la méthodologie ; - Poursuivre les activités d'identification conformément à ceux-ci.
6	Appui-conseil	Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD : Rédaction d'un projet de DAO	Coordonner l'audit	Avis d'appel d'offre et DAO rédigés et publiés	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le processus de sélection du Cabinet d'audit ; - Coordonner les travaux de l'audit.
7	Missions statutaires	Passations de service	Assurer la présidence de la passation et rendre compte à la hiérarchie	7 passations de services supervisées	
8	Missions statutaires	Commission Administrative de Conciliation (CAC)	Assurer la représentation de l'IGF au sein de la CAC	IGF représentée	Participer aux activités de la CAC conformément à son mandat
9	Missions statutaires	Commission Micro finance	Assurer la représentation de l'IGF au sein de la Commission	IGF représentée	Participer aux activités de la Commission conformément à son mandat
10	Missions conjointes	Audit de la régularité de la passation et de l'exécution des marchés publics de l'Etat et de ses démembrements : mission IGE, IGF et IGT	Vérifier la régularité et la conformité du processus de passation et d'exécution des contrats conclus entre le 1er Juin 2011 et le 30 Juin 2012	Mission achevée, conclusion en cours d'examen	En attente d'un retour de la Primature

N.	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
Inspection et audit					
11	Missions conjointes	Guichet unique Automobile	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la régularité de la mise en %uvre de la convention de concession ; - S'assurer de la atteinte des objectifs de la convention 	Mission achevée, rapport transmis à la Présidence de la République	En attente d'instructions complémentaires
12	Missions IGF programmées	Evaluation trimestrielle des Directions des Affaires Financières	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la gestion financière des DAF ; - S'assurer par sondage de la régularité et de l'effectivité de certaines dépenses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion financière évaluée - Régularité et effectivité de certaines dépenses vérifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des DAF au quatrième trimestre 2014 - Organisation d'un atelier de réflexion sur de nouvelles orientations de la mission d'évaluation des DAF ; - Poursuivre l'évaluation 2015 conformément aux nouvelles orientations.
13	Missions IGF programmées	Poursuite de l'audit des passifs de l'Etat	Déterminer le montant des passifs de l'Etat sur la période 2001-2013	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement complémentaire des passifs des institutions ; - Travaux d'audit en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et achever l'audit des passifs ; - Finaliser le projet de CCM en liaison avec la DGBF ; - Susciter l'organisation d'un séminaire / atelier sur les passifs.
14	Missions IGF programmées	Contrôle des dépenses exécutées sur Mandats - provisions	Vérifier la réalité du service fait avant paiement des dépenses exécutées sur mandats - provisions de crédits budgétaires	Détection des cas de prestations facturées non réalisées ou partiellement réalisées	

N.	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
Inspection et audit					
15	Missions IGF non programmées	Mission SIMAT	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la réclamation SIMAT ; - S'assurer de la réalité et évaluer le montant de l'éventuel préjudice. 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant du préjudice évalué ; - Rapport transmis à la tutelle. 	Mission achevée
16	Missions IGF non programmées	Audit des créances de la SNDI	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'exigibilité des créances vis-à-vis de l'Administration ; - Proposer à la tutelle un mode de règlement adapté de celles-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> - Note préliminaire d'analyse transmise à la tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le rapport définitif ; - Mener éventuellement une réflexion complémentaire sur les Sociétés d'Etat (en liaison avec le dossier BNETD).
17	Missions IGF non programmées	Audit des créances du BNETD	Vérifier l'exigibilité des créances sur 20 conventions BNETD	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} analyse documentaire des 20 conventions - Courriers de demande d'informations complémentaires aux différentes structures concernées par l'audit 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les missions de terrain et rédiger le rapport ; - Mener éventuellement une réflexion complémentaire sur les Sociétés d'Etat (en liaison avec le dossier SNDI).
Lutte contre la corruption					
18	Lutte contre la corruption	Enquêtes Prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter et réprimer la corruption ; - Communiquer autour de la BLC et prévenir la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - 28 dossiers de saisines depuis 2012 - Dossiers traités & transmis à la Hiérarchie avec recommandations d'amélioration ou de poursuite selon le cas 	Poursuivre les activités conformément à ses attributions

**RESUME SYNOPTIQUE DES
PRINCIPALES ACTIVITES
REALISEES EN 2014**

1. EVALUATION DES DIRECTIONS DES AFFAIRES FINANCIERES DES MINISTERES

• Contexte

Dans le cadre des mesures d'encadrement de la gestion budgétaire, l'Inspection Générale des Finances est chargée d'évaluer la gestion financière et de contrôler la consommation des crédits budgétaires des Directions des Affaires Financières des Ministères.

L'objectif de la mission d'évaluation des DAF est de se prononcer, chaque trimestre, sur la qualité de leur gestion budgétaire et d'apprécier la concordance entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques des ministères.

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation comporte trois (3) étapes, à savoir : l'envoi d'une lettre circulaire aux DAF, l'analyse financière des budgets et le contrôle physique des réalisations correspondantes.

- La première étape consiste à l'envoi d'une lettre circulaire du Ministre chargé du Budget à l'ensemble des DAF des Ministères afin de leur rappeler les dispositions à prendre (canevas d'élaboration des rapports trimestriels, délai de transmission des rapports à l'IGF et pièces justificatives y afférentes) pour le bon déroulement de la mission d'évaluation par l'IGF.
- La deuxième étape concerne l'analyse financière des budgets et se déroule en quatre étapes, à savoir :
 - la transmission des supports de collecte aux DAF ;
 - le calcul des indicateurs de la gestion budgétaire ;
 - l'analyse des données ;
 - la notation.
- La troisième étape est relative au contrôle de la concordance entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques. Elle se déroule en trois étapes, à savoir :
 - le choix des natures de dépenses contrôlées en fonction de leur volume par rapport au budget du Ministère et des risques potentiels liés ;
 - la vérification des pièces justificatives de la dépense présentées par les responsables financiers des structures visitées ;
 - la constatation par les Inspecteurs de la matérialité et de la conformité du bien ou service livré aux justificatifs produits.

• Etat d'avancement

Les évaluations des DAF au 4^{ème} trimestre 2013, 1^{er} trimestre 2014, 2^{ème} trimestre 2014, 3^{ème} trimestre 2014, sont achevées.

- **Résultats**

Les principaux résultats de ces évaluations se résument comme suit pour chacun des rapports trimestriels :

- un nombre significatif de rapports ont été transmis par les DAF des Ministères et examinés par l'IGF (22 rapports au 4^{ème} trimestre 2013, 22 au 1^{er} trimestre 2014, 23 au 2^{ème} trimestre 2014 et 22 au 3^{ème} trimestre 2014) ;
- les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été évalués (86,30% au 4^{ème} trimestre 2013, 18% au 1^{er} trimestre 2014, 49% au 2^{ème} trimestre 2014 et 69% au 3^{ème} trimestre 2014) ;
- le contrôle de la cohérence entre la consommation des crédits et les réalisations physiques a été réalisé par échantillonnage de trois (3) Ministères par trimestre.

- **Difficultés**

Les principales difficultés rencontrées dans l'évaluation des DAF se résument comme suit :

- transmission tardive des rapports d'activités par les DAF à l'Inspection Générale des Finances ;
- mise en place tardive du budget des ministères ;
- difficultés techniques liées au fonctionnement du SIGFIP ;
- absence de suivi régulier des recommandations des missions antérieures.

- **Actions à mener**

- Réfléchir en interne sur l'évolution des objectifs et de la méthodologie de cette évaluation des DAF ;
- Sensibiliser les DAF à cette évolution et au respect des délais de transmission des rapports trimestriels à l'IGF ;
- Veiller à la résolution, par la DGDF, des problèmes posés par les DAF ;
- Envisager l'extension de ces missions aux autres ordonnateurs.

2. AUDIT DES CONTRATS DE L'ÉTAT ET DE SES DEMEMBREMENTS

- **Contexte**

En vue de s'assurer de la régularité et de la conformité du processus de passation et d'exécution des contrats de l'État et de ses démembrements, conclus entre le 1^{er} Juin 2011 et le 30 Juin 2012, avec les dispositions et procédures en vigueur en matière d'acquisition de biens et services, le Président de la République a commandité une revue desdits contrats conduite par l'Inspection Générale d'État, à laquelle l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale du Trésor ont été associées.

Les contrats passés par l'État et ses démembrements, à savoir : les Ministères, les Etablissements Publics Nationaux, les Sociétés d'État et les Sociétés à Participation Financière Publique, prennent en compte les contrats de travail, de bail et de location.

- **Etat d'avancement**

La mission audit des contrats a pris fin depuis le 30 mars 2014. L'IGF a achevé sa contribution et le rapport est en cours de validation.

3. INSPECTION DU GUICHET UNIQUE AUTOMOBILE

• Contexte

Après plusieurs années d'exercice sans contrôle et suite à des plaintes persistantes des usagers, le Président de la République a instruit l'IGE pour mener une mission d'inspection du Guichet Unique Automobile (GUA), conformément aux dispositions des articles 4 de la convention et 13 du cahier des charges. Cette mission, réalisée conjointement avec l'IGF à la demande de l'IGE, a été effectuée du 17 mars au 26 juillet 2014.

• Etat d'avancement

La mission est achevée et la contribution de l'IGF a été intégrée au rapport définitif de l'IGE transmis à la Présidence de la République.

4. REMBOURSEMENT DE TROP PERÇU DE DROITS ET TAXES DE DOUANE

• Contexte

Des opérateurs économiques ont saisi le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, afin de se faire rembourser des droits et taxes, ainsi que des Droits Uniques de Sortie (DUS) que les services douaniers auraient indûment perçus sur la période allant de 1996 à 2011.

• Etat d'avancement

Suite aux investigations menées à la Douane, des recommandations aux fins de résolutions des difficultés rencontrées ont été transmises aux services compétents.

• Perspectives

L'IGF assurera le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations dès réaction des services compétents.

5. ARRIERES DES PAIEMENTS DE L'ETAT DES GESTIONS 2000 A 2010 / SUIVI DE LA PHASE CONTENTIEUSE

• Contexte

Suite à l'adoption des résultats de l'audit des arriérés de l'Etat des gestions 2000 à 2010 par le Conseil des Ministres du jeudi 14 novembre 2013, un Comité de Suivi a été mis en place par arrêté interministériel n°002/MPMEF/MPMB du 02 janvier 2014 pour suivre les opérations post-audit.

Ce comité est doté d'un secrétariat technique présidé par l'Inspection Générale des Finances. Il est chargé de (i) veiller à la mise en œuvre du plan d'apurement adopté par le Gouvernement, (ii) suivre le règlement et le traitement des créances validées par l'audit et (iii) coordonner la gestion du contentieux.

• Rappel des résultats de l'audit

Montant audité : **356 milliards**

Montant validé : **152,9 milliards, soit 43% du montant audité**

Montant rejeté : **203,1 milliards, soit 57% du montant audité.**

Le taux de rejets impliquera un renforcement des contrôles a priori, des contrôles concomitants et des contrôles a posteriori dans la chaîne de la dépense pour éviter la reproduction des irrégularités et des manquements relevés et pour situer les responsabilités des acteurs de la chaîne.

• Point des réclamations

Dans un souci de justice, des voies de recours ont été prévues pour tous les opérateurs économiques désireux de faire des réclamations après la publication des résultats de l'audit.

A cet effet, un Comité de Suivi a été mis en place pour gérer la phase contentieuse de l'audit.

Les dossiers de réclamations ont été traités comme suit :

- un premier niveau d'examen technique est assuré par l'Agent Judiciaire du Trésor ;
- un deuxième niveau d'examen de contrôle est fait le Secrétariat Technique du Comité de Suivi ;
- un troisième niveau d'examen d'approbation réalisé par le Comité de Suivi.

Le montant total des recours des opérateurs économiques se chiffre à 49,4 milliards (274 dossiers de réclamations) et correspond à 24,3% du montant des rejets effectués par l'audit qui a porté sur un montant de 356 milliards.

Les résultats du traitement des recours sont en cours d'approbation par les ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget qui les soumettrons par la suite au Gouvernement pour adoption.

• Point des mandats non audités

Dans le cadre de l'audit des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010, un certain nombre de mandats et ordres de paiement n'ont pas pu être audités par les cabinets privés en raison de l'urgence, de la charge de travail et des problèmes d'archivage dans les entités auditées.

L'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP) ont été instruits sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour auditer ces créances s'élevant à environ 16 milliards, sous réserve d'éventuelles omissions de la part des postes comptables. Cet audit a débuté en septembre 2014.

• Perspectives

En perspective, il s'agira de :

- faire adopter par le Gouvernement les résultats du traitement des réclamations ;
- poursuivre et achever l'audit complémentaire des mandats non audités ;
- capitaliser ces résultats avec ceux des différents audits des cabinets d'audit en matière d'exécution et de contrôle des dépenses publiques.

6. SUIVI DE L'AUDIT DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ETABLISSEMENTS PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

• Contexte

Les résultats de l'audit des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010 diligenté par le Gouvernement ont montré d'importants dysfonctionnements dans le dispositif de contrôle des subventions versées par l'Etat aux établissements scolaires privés au titre des frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements.

Au regard des importants dysfonctionnements constatés, un cabinet a été sélectionné pour conduire un audit devant permettre (i) de déterminer le niveau exact de subvention de l'Etat de 2010 à 2014, (ii) de fiabiliser et (iii) de renforcer les procédures des subventions de l'Etat, en vue de mettre en place des outils nécessaires à la maîtrise de celles-ci.

Cet audit portant sur les établissements d'Enseignement Privé de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle sur l'ensemble du territoire national, a démarré mi-mai 2014 pour s'achever en septembre 2014.

• Résultats de l'audit

Les conclusions et recommandations de l'audit ont été validées et adoptées par le Gouvernement en Conseil des Ministres pour leur mise en œuvre.

• Perspectives

- un Comité de Suivi des recommandations sera mis en place ;
- l'IGF accompagnera la mise en œuvre de ces recommandations à travers sa participation aux travaux dudit Comité.

7. SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CREDITS DE TVA

• Contexte

L'apurement des arriérés de crédits de TVA s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires.

Un Comité Paritaire secteur Public/secteur Privé dénommé Comité TVA a été institué par arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des remboursements des crédits de TVA. C'est une structure paritaire constituée des membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de l'Administration. L'Inspecteur Général des Finances qui assure la présidence du Comité a un rôle d'arbitre.

• Résultats

Les activités du Comité s'inscrivent dans un cadre d'échanges concertés entre l'Administration et le secteur privé relatif aux sujets portant sur les remboursements des crédits de TVA.

Les diligences effectuées ont abouti aux résultats suivants :

- Détermination du niveau du stock de crédits TVA à fin 2011 (32,3 milliards FCFA) ;
- Adoption et mise en œuvre du plan d'apurement du stock de crédits TVA à fin 2011 : à ce jour, la totalité des arriérés a été payée en 2014. Le plan d'apurement a été exécuté avec succès ;
- Paiement régulier de l'encours de crédits de TVA : pour 2014, 57,5 milliards FCFA de crédits remboursés ;
- Adoption du nouveau mécanisme de financement de la Régie conformément à l'annexe fiscale 2015 en vue d'améliorer d'avantage l'apurement des arriérés de crédits TVA ;
- Suivi régulier de la collecte des ressources TVA à travers la mise à disposition périodique de la situation de recouvrement de la TVA par la DGI et la DGD ;
- Finalisation en cours d'un portail sur le site de la DGI afin de permettre aux entreprises de suivre en temps réel, les dossiers en instruction et en paiement ;
- Finalisation en cours d'un portail sur le site de la DGD afin de permettre une célérité dans la délivrance des attestations douanières ;
- Production mensuelle par la DGI du tableau de remboursement des crédits de TVA transmis par le Comité à la DPCE ;
- Production mensuelle par la Douane de la liste des entreprises ayant bénéficié des attestations douanières (circuit plus transparent) ;
- Production mensuelle de note sur la situation de remboursement des crédits de TVA à l'attention de la hiérarchie.

En somme, grâce à la plate-forme de dialogue instaurée par la mise en place du Comité, une nette amélioration a été observée dans l'instruction des dossiers de demande de remboursement et dans le paiement des crédits de TVA.

• Perspectives

- Permettre aux entreprises de suivre en temps réel l'évolution de l'instruction de leur dossier par le biais d'un portail sur le site de la DGI et de faire le suivi des attestations d'exportation par l'application de la DGD ;
- Trouver une solution à la situation des crédits de TVA ancienne formule dont une part a été titrisée et l'autre part, sous forme de mandat assigné à la PGT ;
- Suivre la mise en œuvre pratique du nouveau mécanisme de financement de la Régie.

8. TRAITEMENT DES PASSIFS DE L'ÉTAT

• Contexte

Le 14 novembre 2013, le Conseil des Ministres a approuvé les conclusions de l'audit des arriérés de l'État et un plan d'apurement de ces arriérés est actuellement en cours d'exécution. Toutefois, en plus des arriérés de l'État qui sont constitués de mandats et d'ordres de paiements, l'État a également un autre type d'engagement vis-à-vis de ses fournisseurs dénommé passifs.

Les passifs résultent essentiellement de prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors de l'orthodoxie budgétaire classique, c'est à dire :

- soit, la dépense publique en cause n'a pas suivi jusqu'à son terme la procédure d'exécution budgétaire ;

- soit, la dépense publique en cause a été réalisée en violation totale de la procédure d'exécution budgétaire.

Les facteurs à l'origine de la production des passifs sont divers et il convient de relever que l'essentiel des passifs provient de la crise de 2001 à 2010, facteur aggravant et multiplicateur d'un phénomène connu depuis les années 70 à 80 et déjà combattu par feu son Excellence le Président Félix Houphouët-Boigny.

Dans le cadre de la politique d'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances a été chargée de recenser et d'auditer ces passifs de l'Etat afin de proposer au Gouvernement une solution définitive de traitement de ceux-ci.

• Résultats

A la demande du Premier Ministre, le périmètre de cet audit des passifs a été substantiellement élargi en 2014 par le recensement des passifs des Institutions de la République à fin 2013.

L'audit ainsi redimensionné est en cours.

• Perspectives

Les actions suivantes sont envisagées :

- un projet de Communication conjoint en Conseil des Ministres, en liaison avec la DGBF est en cours de finalisation ;
- poursuivre et achever l'audit des passifs entamé par l'Inspection Générale des Finances ;
- proposer un plan d'apurement des passifs validés ;
- susciter l'organisation d'un séminaire sur les passifs visant après clarification de leurs origines, à proposer des mesures pour les résorber et éviter qu'ils ne continuent à se générer.

9. CONTROLE DES DEPENSES EXECUTEES SUR MANDATS PROVISIONS DE CREDITS BUDGETAIRES

• Contexte

Le mandat provision est un mandat émis en fin d'année au profit d'un comptable général pour sauvegarder les crédits des opérations non achevées avant la clôture budgétaire. Il est émis sur une ligne budgétaire en gestion directe disposant de crédits.

Afin de renforcer le contrôle des dépenses exécutées sur mandats provisions de crédits budgétaires, le Ministre de l'Economie et des Finances a instruit l'Inspection Générale des Finances à l'effet de s'assurer de la réalité du service fait de chaque décompte émis sur ces mandats.

A cet effet, la Paierie Générale du Trésor et tous les autres comptables assignataires transmettent systématiquement à l'Inspection Générale des Finances pour contrôle avant paiement, les dossiers relatifs aux mandats provisions qu'ils reçoivent.

• Résultats

En 2014, 55 missions de contrôle de dépenses exécutées sur mandats provisions ont été réalisées. Les 55 rapports en résultant ont été transmis à la DGTCP en vue de règlements.

• Perspectives

- règlement des décomptes sur mandats provisions audités ;
- plus de nouveaux recours aux mandats provisions afin d'être en phase avec les recommandations du FMI résultant de la 4^{ème} revue des finances publiques.

10. IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

• Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'IGF, l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis le mois de mars 2007, sur instructions du Ministre de l'Economie et des Finances, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Ces missions sont menées dans toutes les administrations centrales susceptibles de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

• Résultats

Au cours de l'année 2014, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a effectué des missions dans 16 Ministères, recensé les Ministères ayant régularisé leurs recettes de services par décrets et recommandé aux autres de le faire selon les textes en vigueur, en apportant une attention toute particulière à la nécessaire mise en œuvre des dispositions nouvelles résultant de l'adoption de la nouvelle Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

• Difficultés

Les principales difficultés auxquelles les missions d'identification des recettes de services sont confrontées sont :

- la non adoption du projet de Loi portant livre de procédure des recettes non fiscales ;
- la non déclaration systématique des recettes perçues dans les Ministères ;
- la lenteur dans l'adoption des projets de décret et d'arrêté interministériel ;
- la poursuite de la collecte des recettes hors régies.

• Recommandations

Les recommandations formulées sont :

- l'adoption du projet de Loi portant livre de procédures des recettes non fiscales ;
- la sensibilisation des différents responsables des Ministères à inscrire toutes les recettes perçues dans un cadre légal de gestion ;
- la célérité dans l'adoption des projets de décret et d'arrêté interministériel.

• Perspectives

- Organiser un atelier visant à redéfinir les objectifs et la méthodologie de ces missions d'identification des recettes de services ;
- Poursuivre les missions d'identification des recettes de services ;
- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

11. MISSION SIMAT

• Contexte

La société SIMAT a saisi le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances, pour se voir rembourser les éventuels manques à gagner pouvant résulter de la mise en œuvre d'un marché relatif à la manutention et au transit de riz.

• Résultats

A l'issue de contrôles sur pièces et sur place, un rapport a été produit et transmis à la hiérarchie.

12. AUDIT DES CREANCES DE LA SNDI

• Contexte

La tutelle a sollicité l'IGF aux fins d'audit de régularité des créances détenues par la Société Nationale de Développement Informatique à l'égard de divers Administrations et EPN ivoiriens.

• Résultats

En exécution de cette diligence, l'IGF a procédé à la vérification du caractère régulier et exigible des créances clients de la SNDI au 31 décembre 2013.

Au terme de ces vérifications préliminaires, les créances arrêtées ont été réparties en trois (3) catégories selon les bénéficiaires des prestations et ont fait l'objet d'une première note à la tutelle en décembre 2014 proposant, en autres, trois modes de règlement envisageables des créances validées.

• Perspectives

Ce travail de vérification et de proposition s'achèvera début 2015 pour transmission du rapport définitif à la tutelle.

13. AUDIT DES CREANCES DU BNETD

• Contexte

La tutelle a sollicité l'IGF aux fins d'audit de l'exigibilité des créances du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) résultant de la mise en œuvre de vingt (20) conventions passées avec l'administration ivoirienne de 2004 à 2014.

• Résultats

L'IGF a procédé à l'analyse documentaire des vingt (20) conventions en question, produit les TDR de la mission et transmis au BNETD, aux différentes administrations impliquées et au maître d'ouvrage des demandes d'information complémentaires.

• Perspectives

Il conviendra après analyse de la documentation complémentaire obtenue d'effectuer les missions de terrain nécessaires à la rédaction du rapport provisoire et du rapport définitif d'audit.

Cette diligence est la seconde après la SNDI reçue par l'IGF en 2014 concernant une Société d'Etat. Ces diligences portent essentiellement sur l'exigibilité de créances. Cependant, à l'occasion de ces audits de régularité, l'IGF est amenée à soulever des problématiques plus larges relatives aux statuts, missions et modes de rémunération des Sociétés d'Etat qui à travers ces deux exemples, pourraient faire l'objet d'un audit complémentaire plus global.

14. CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GENERALES DES MINISTERES EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, un cadre de concertation et de coordination de leurs activités a été créé par la mise en place du Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

En 2014, outre la tenue régulière des réunions, de l'élaboration du tableau de bord et du rapport de suivi des recommandations, le Comité de Suivi des recommandations a mené :

- une action de formation de ses membres sur le Management d'une équipe de mission et le suivi des recommandations ;
- une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations à Bouaké dans les quatre (4) structures suivantes :
 - o Paierie Régionale de Gbêkè ;
 - o Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké ;
 - o Direction Régionale des Impôts de Bouaké ;
 - o Direction Régionale des Douanes de Bouaké.

15. ACTIVITES DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de promotion de la Bonne Gouvernance au sein des Ministères de l'Economie et des Finances et du Budget, il a été créé par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 au sein de l'Inspection Générale des Finances, une Brigade de Lutte contre la Corruption.

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) est une unité opérationnelle chargée de combattre la corruption sous toutes ses formes par la prévention, le traitement des plaintes et dénonciations, la détection des actes de fraude et de corruption portant sur les ressources financières dont la gestion incombe aux Ministères de l'Economie et des Finances et du Budget.

La BLC est constituée de (3) sections : Prévention, Enquêtes et Renseignements placées sous la responsabilité d'un Chef de Brigade qui a rang d'Inspecteur Général Adjoint des Finances.

Elle comprend des enquêteurs issus du Ministère (cadres des douanes, des Impôts et du Budget) et des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la gendarmerie et de la police nationale.

Elle est saisie soit par voie hiérarchique, soit par plainte/dénonciation ou par auto-saisine.

• Principaux résultats

Les résultats de la BLC peuvent s'apprécier à travers son activité principale, à savoir la détection et la répression dans l'administration économique et financière.

Cette activité consiste à mener des investigations nécessaires pour établir ou non les allégations de corruption rapportées à la BLC.

Depuis sa création récente à ce jour, la BLC a été saisie de 28 dossiers dont quinze (15) achevés, six (6) en cours et sept (7) non encore initiés.

• Difficultés

La principale difficulté résulte de la lenteur constatée au niveau des réponses aux demandes d'informations adressées aussi bien aux administrations (Douanes, Impôts, etc.) qu'aux structures privées citées dans lesdits dossiers. Solution : en ce qui concerne l'administration publique, permettre à l'IGF d'avoir accès à certaines informations des bases de données SYDAM, ASTER, GUOAR et SIGFIP.

• Perspectives

Au regard des enseignements tirés des diverses activités, nous envisageons de :

- proposer à l'ENA la création d'un module sur le dispositif de lutte contre la corruption à l'attention des futurs fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- installer des boîtes à suggestions dans les locaux des différentes directions générales et directions dans l'optique de favoriser la collecte d'informations ;
- établir un cadre de collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et le Procureur de la République afin de faciliter le déroulement de certaines enquêtes ;
- insérer dans la presse écrite des messages de sensibilisation contre la corruption ;
- accroître la coopération interne et internationale en la matière.

16. DEMARCHE QUALITE DE L'IGF

• Contexte

L'IGF dans le souci de mieux maîtriser l'ensemble des outils de management en vue d'atteindre ses objectifs de manière efficiente et améliorer ses prestations vis-à-vis de ses clients et partenaires, a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008.

Les actions menées dans le cadre de ce projet, au cours de l'année 2014 se présentent comme suit :

• Etat d'avancement

Les activités du service qualité ont été exécutées à 75 %, à savoir :

- diffusion des classeurs des 11 processus (38 procédures) ;
- identification des 24 indicateurs de performance affectés à 18 responsables pour leur suivi. (une formation pour la prise en main de ces indicateurs a été dispensée à 32 agents) ;
- élaboration de la charte d'éthique, du code d'éthique et de déontologie et du manuel qualité de l'IGF ;
- désignation des 18 auditeurs Qualité interne (note de service n°0491/MPMEF/IGF du 19 mai 2014) ;
- réalisation des audits qualité internes.

La réalisation de la revue des processus et de la revue de Direction se fera en 2015.

• Perspectives

Pour avoir la reconnaissance internationale sur la pertinence et l'efficacité du système, une certification par un organisme agréé sera sollicitée.

17. RENFORCEMENT DES CAPACITES

• Formations

Au cours de l'année 2014, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à une vingtaine (20) de formations, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, sur les thèmes ci-après :

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Lutte contre la corruption	ENA de Paris (France)	Chef de la BLC
Audit de projet et implantation du contrôle interne	SETYM (Dakar)	Chef de la Cellule Audit
5 ^{ème} et 8 ^{ème} session du Groupe de Travail sur la Prévention et le Recouvrement d'actifs	Vienne (Autriche)	- Inspecteur Général - Chef de la BLC - 1 Inspecteur
Audit de performance : un instrument au service de la modernisation de l'action publique	Cifope (Paris)	2 Inspecteurs
Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude fiscale	La Rochelle (Paris)	Chef de la Section Fraude Fiscale
Contrôle interne budgétaire	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 2 Inspecteurs - 7 Auditeurs
Le Suivi et l'évaluation	Abidjan (Côte d'Ivoire)	1 Auditeur
Audit organisationnel	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 1 Inspecteur - 3 Auditeurs

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Normes de contrôle et d'audit	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 1 Inspecteur - 3 Auditeurs
Formation des formateurs	Abidjan (Côte d'Ivoire)	1 Inspecteur
Contrôle interne comptable et ses outils	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 2 Inspecteurs - 7 Auditeurs
Management des processus	Abidjan (Côte d'Ivoire)	11 pilotes et 11 copilotes
Méthodologie de élaboration des indicateurs de mesures de suivi	Abidjan (Côte d'Ivoire)	32 agents (Pilotes, Copilotes et Responsables des indicateurs de performance
Contrôle de gestion	Abidjan (Côte d'Ivoire)	5 Auditeurs
Démarche de contrôle interne comptable et ses outils	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 2 Inspecteurs - 5 Auditeurs
Outils modernes de gestion d'un secrétariat	Abidjan (Côte d'Ivoire)	9 Secrétaires de Direction
Contrôle, audit et évaluation de la Dépense Publique ;	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 2 Inspecteurs - 3 Auditeurs
Gestion Axée sur les Résultats	Abidjan (Côte d'Ivoire)	1 Auditeur
Audit interne selon les normes IIA	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16 Agents de l'IGF
Missions de l'Administration des douanes	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Agents BLC
Procédures et déclarations douanières	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Agents BLC
Maîtrise du logiciel Excel	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Excel : tous les agents de l'IGF
Maîtrise des techniques d'audit qualité interne	Abidjan (Côte d'Ivoire)	18 Agents de l'IGF

- **Voyages d'études en Côte d'Ivoire**

- **Voyage d'études de l'IGF de Djibouti**

Ce voyage d'une délégation de trois (3) Inspecteurs des Finances de la République de Djibouti avait pour but de leur permettre de profiter du savoir-faire et de l'expérience de l'IGF Côte d'Ivoire en matière d'investigations et de procédures techniques de conduite de missions.

Outre les séances de travail avec l'IGF Côte d'Ivoire, la délégation a rencontré tous les organes de contrôle des Ministères de l'Economie et des Finances, et du Budget, ainsi que l'Inspection Générale d'Etat et le Secrétariat National au Renforcement des Capacités en vue de s'imprégner du cadre normatif et institutionnel de contrôle des finances publiques de la Côte d'Ivoire.

Elle a également rencontré l'Institut de l'Audit Interne de la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un partenariat de formation au métier de l'audit interne.

- **Voyage d'études du MEF du Burkina Faso**

Ce voyage d'une délégation de 11 membres dont 6 représentants de l'Administration et de 5 représentants des syndicats avait pour but de s'imprégner des pratiques de gestion des motivations financières au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire.

Outre, les Cabinets du Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Economie et des Finances, et du Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget, la délégation a eu des séances de travail avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale du Budget et des Finances.

Les différentes rencontres ont permis aux administrations économiques et financières de ces deux pays d'échanger sur leurs pratiques et expériences en matière de gestion des motivations financières.

- **Manuels et guides de procédures de l'IGF**

Les outils de travail de l'IGF se sont enrichis de nouveaux guides et manuels validés ou en cours de validation, notamment :

- le manuel-guide d'inspection et d'audit ;
- le guide pratique de conduite des missions d'audit interne basé sur les risques ;
- le guide de procédures du système de management de la qualité de l'IGF.

En outre, les « manuels et guides de procédures des services d'inspection et de contrôle » ont été réalisés par un consultant privé pour le compte du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances dans le cadre du projet PURSSAB/RENFCAP. Ces produits auront également vocation à être utilisés par l'IGF.

18. ACTIVITES D'ASSISTANCE ET D'APPUI-CONSEIL

Outre les missions d'inspection, d'audit et les activités de lutte contre la corruption, l'Inspection Générale des Finances a participé à plusieurs activités dans le cadre de ses missions statutaires, d'assistance ou d'appui conseil.

Il convient de relever que le développement de ces missions d'appui conseil répond à une tendance lourde et générale des corps supérieurs de contrôle de l'administration qui, au-delà des missions classiques d'inspection et de vérification, se voient de plus en plus confier des missions stratégiques d'aide à la prise de décisions dans le cadre des processus des réformes des finances publiques.

Concernant les **missions statutaires**, l'IGF a présidé, au cours de l'année 2014, plusieurs cérémonies de passations de charges notamment au Cabinet du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Fonds de Garantie Automobile, à la Banque pour le Financement de l'Agriculture et à la Versus Bank. L'IGF a également pris part à une passation de charges à la Primature.

Quant aux activités **d'assistance ou d'appui-conseil**, l'Inspection Générale des Finances a participé notamment :

1. à l'élaboration du « Schéma directeur de réformes des finances publiques en Côte d'Ivoire appuyé par le programme d'appui à la gouvernance de l'Union Européenne, à travers :
 - a. la réunion de lancement du projet ;
 - b. le « séminaire d'élaboration du schéma directeur de la réforme des finances publiques » tenu à Grand Bassam, du 17 au 21 février 2014 ;
 - c. les réunions de suivi de la transposition des recommandations du séminaire de Grand-Bassam relatives à :
 - i. l'Axe 6 « Dispositifs de contrôles et d'audits internes et externes » (IGF, 24 avril 2014) ;
 - ii. l'Axe 7 « Décentralisation de la gestion des finances publiques au profit des collectivités territoriales » (DGBF, 25 avril 2014) ;
 - iii. l'ensemble du document (Cabinets des Ministres en charge de l'économie, des finances et du budget, 25 avril 2014).
2. à la séance de travail avec une délégation du FMI dans le cadre d'une mission d'assistance technique sur la rationalisation de la chaîne de la dépense ;
3. à la séance de travail avec une délégation de la Banque Mondiale sur la gouvernance et la gestion des finances publiques des établissements hospitaliers publics pour la Banque Mondiale ;
4. à la séance de travail avec le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour la Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Bénin et Guinée, sur la gouvernance dans le domaine des finances publiques ;
5. à la séance de travail avec les experts de la Banque mondiale sur la programmation des activités financées en 2014 par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) ;
6. au séminaire de réflexion et de renforcement des capacités des cadres du Trésor Public en mai 2014, à Yamoussoukro, sur : (1) le budget 2014 de l'Etat, (2) la mise en œuvre du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), (3) les innovations introduites par les

nouvelles directives de l'UEMOA dans la gestion des finances publiques et (4) le bilan des activités de la DGTCP pour la gestion 2013 ;

7. au séminaire de lancement de la plateforme de collaboration entre les structures de contrôle et de promotion de la gouvernance en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à l'atelier de détermination du cadre institutionnel et opérationnel de ladite plateforme et ses activités de 2015 à 2017 ;
8. aux études initiées dans le cadre du projet PURSSAB/RENFCAP, notamment (1) l'étude sur la performance des régies financières, (ii) l'étude pour la mise en place d'un Institut des Finances et (iii) l'étude pour l'élaboration de manuels des services de contrôle et d'inspection.
9. au séminaire-atelier sur l'efficacité de la fonction contrôle dans un contexte de séparation des pouvoirs et de responsabilité des acteurs des marchés publics qui a porté sur six (6) thèmes, à savoir : le cadre institutionnel et juridique des marchés, la décentralisation et la déconcentration de la fonction contrôle dans les marchés publics, la gestion des procédures et la maîtrise des délais, le système d'information des marchés publics, la contribution de la fonction régulation et l'efficacité du système des marchés publics et les outils de gestion des marchés publics.
10. à l'atelier de réflexion organisé par le trésor public sur le thème : « le comptable public et la vérification du service fait » qui visait à renforcer les capacités des comptables publics dans le cadre de l'exécution des dépenses publiques, ainsi qu'à les instruire sur leur rôle dans la vérification du service fait et les responsabilités induites. Les communications ont porté sur trois (3) thèmes, à savoir : « le rôle du comptable assignataire dans la procédure d'exécution des dépenses publiques », « le contrôle de la réalité du service fait ou le contrôle sur place » et « la vérification du service fait et les responsabilités subséquentes ». ;
11. à l'élaboration de la note conceptuelle paludisme à soumettre au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme par le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida ;
12. à la revue annuelle conjointe de la performance des projets financés par la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire, marquée par trois (3) ateliers sur les thèmes : (1) Phases administratives, opérationnelles et techniques dans le cycle du projet, (2) Passation des marchés dans les projets et (3) Aspects financiers et comptables et les décaissements dans la gestion des projets ;
13. aux travaux du 29^{ème} Colloque international du CREDAF sur le thème : « l'audit et le contrôle internes dans l'administration fiscale », où ont été passés en revue les sous-thèmes suivants : (1) organisation de l'audit et du contrôle internes, (2) le contrôle interne, outil de maîtrise des risques, (3) la mise en œuvre de l'audit interne et (4) l'articulation entre l'audit et le contrôle internes ;
14. à l'atelier d'élaboration de la stratégie nationale d'éducation financière en Côte d'Ivoire, marqué par deux (2) communications sur l'état des lieux de l'éducation financière en Côte d'Ivoire et la présentation du programme d'éducation financière du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique, ainsi que la formation sur l'initiation à l'éducation financière et les techniques d'élaboration de la stratégie d'éducation financière.